



vie municipale

en ville

interco

côté asso

culture

enfance-jeunesse

Journal d'informations municipales - Juin 2016

sommaire

vie municipale

- (P2) Du Parc à la Seiche
- (P2) Commémoration du 8 mai
- (P3) Secteur de La Métairie
- (P3) A 16 ans... Recensement
- (P5) Sécurité publique
- (P5) Carton rouge

en ville

- (P6) Les cornes de feu
- (P6) Vie éco

côté asso

- (P7) Chartres-Hassmersheim
- (P7) Echos d'assos

interco

- (P8) Open Seiche
- (P8) Musique, danse ? Venez essayer
- (P9) A l'eau !
- (P9) Un garage solidaire

culture

- (P10) Fermeture du Cyberespace
- (P10) Avis de recherche
- (P11) Atelier du Pôle Sud
- (P11) 100 voix sur scène

enfance-jeunesse

- (P12) A l'Auditoire
- (P12) Chèque Sport
- (P12) Cap'à Paris

À lire aussi...

- (P3) Edito
- (P4) Expression de la Majorité
- (P4) Expression de l'Opposition



**Le 3 juin,
Venez jouer avec les fleurs**

Jeu de piste, dominos, quizz des dictons fleuris... La fête du fleurissement 2016 aura des airs de grande kermesse. Les Chartrains ont avancé un pion pour contribuer à l'embellissement de la ville. Les enfants des écoles, les petits et leurs assistantes maternelles, les résidents de la Poterie, les habitants des quartiers, les jeunes de l'Igloo, les associations, les bénéficiaires de l'épicerie sociale... près de 250 personnes seront au rendez-vous. Rejoignez-les pour un pique-nique géant suivi d'un après-midi récréatif autour des jeux de plein air. Rendez-vous vendredi 3 juin à partir de 11h au parc de loisirs !

DU PARC À LA SEICHE...

La "Mécanique" à ciel ouvert

Du Nord du parc de loisirs jusqu'à la confluence avec la Seiche, le ruisseau de la Mécanique, enfermé dans son "tuyau" de ciment depuis les années 80, fait l'objet d'importants travaux depuis 2013 pour sa mise à découvert. Dans le cadre d'une politique de reconquête de la qualité des eaux pluviales jusqu'à l'automne, la dernière tranche de travaux libérera complètement le cours d'eau.

Sur l'ensemble du territoire communal, de petits réseaux recueillent les eaux pluviales. Ils les déversent dans un canal artificiel de béton créé dans les années 80 à partir de l'ancien ruisseau de la Mécanique. Du boulevard Joseph Maréchal jusqu'à la Seiche, en passant par le parc des loisirs, ce dalot achemine l'eau sur 1,6 km.

Entamée en 2013, sa remise à ciel ouvert permettra de restaurer les fonctions écologiques du cours d'eau par la création d'un écosystème naturel, de limiter les risques d'inondation et de contribuer à la fonction paysagère du nouveau quartier des Portes de la Seiche. Les travaux consistent en la suppression des structures bétonnées existantes, la création d'un lit en eau et de berges végétales. Ils contribuent à la diminution des flux polluants vers la Seiche et à l'amélioration de la qualité du ruisseau. Ils intègrent également la création de zones d'expansion de crue et de décantation des eaux pluviales.

La dernière tranche de travaux comprend une modification du tracé du cours d'eau qui s'étend du chemin des Touches jusqu'à la Seiche en passant sous l'avenue de la Seiche (route de Pont-Péan). Aux portes de l'hiver, le ruisseau de la Mécanique aura retrouvé ses méandres et confortera un véritable "corridor vert" dans le nouvel éco-quartier.



état-civil

Naissances

- Alice Bigé
16 février - 10 rue de la Poterie
- Léon Mamatyan
22 avril - 21, avenue de la Marionnaise

Décès

- Daniel Chatel
27 avril
28 rue de Féridan

agenda

- Vendredi 3 juin
Inauguration du fleurissement
11h, parc de loisirs
- Samedi 4 juin et dimanche 5 juin
Arts In Situ (voir page 9)
Site de Lormandiére
- Dimanche 5 juin
Open Seiche (voir page 8)
Bords de Seiche
- Samedi 11 juin
Les "Cornes de Feu" (voir page 6)
Place de la Liberté
- Samedi 25 juin à 19h
Gala de natation synchronisée
Piscine de La Conterie
- Mardi 28 juin
Don du sang
Halle de La Conterie, de 12h à 18h30
- Lundi 4 juillet
Conseil municipal
En Mairie à 18h30.
- Samedi 18 juin
Fête des écoles
Brocéliande et Auditoire
Terrain des Tennis
- Dimanche 19 juin
Fête de l'école Sainte-Marie
Terrain des Tennis

retour sur



... La Commémoration du 8 mai 1945

Après la messe du souvenir, la cérémonie de commémoration du 8 mai 1945, présidée par Philippe Bonnin, Maire, et Marc Monnier, président de l'Union nationale des combattants de Chartres, s'est déroulée devant le monument aux morts.

■ Rémy Kiener a été décoré de la Croix du combattant au titre des opérations extérieures Yougoslavie et Rwanda.



Juin 2016 - N°16.4

Le chartrain

Mairie - 35131 Chartres de Bretagne
Tél. 02 99 77 13 00
commune@ville-chartresdebretagne.fr



■ Directeur de la Publication : Philippe Bonnin
■ Adjoint à la Communication : Alain Michard
■ Rédaction : Gwenola Ory-de Certaines
■ Maquette : Fabienne Fajjour ■ Dépot légal : à parution ■ Reproduction totale ou partielle interdite.



Imprimé sur papier recyclé
www.hautsdevilaine.com



Le prochain numéro du Chartrain sera distribué à compter du 4 juillet 2016.



secteur De la Métairie

Des travaux d'aménagement

Suite à une concertation engagée depuis plusieurs mois entre la ville et les artisans-commerçants, le secteur de la Métairie va être remodelé. Sur ce pôle de vie économique au nord-ouest de la commune les travaux seront engagés dans quelques semaines. Ils ont pour objectif de faciliter l'accès, le stationnement et d'améliorer la signalétique.



Depuis 2004, entre les routes de Rennes, de Bruz et de Chartres, sur le lieu-dit "La Croix aux Potiers" se dresse le village de la Métairie. Près de 25 artisans et entreprises proposent leurs services et leurs savoir-faire. Au printemps 2014, une enquête, initiée par la commune auprès notamment des professionnels installés à la Métairie, avait mis en lumière certaines difficultés d'accès et de stationnement.

Après un véritable échange établit entre les élus et les commerçants, plusieurs réunions par secteur ont eu lieu. Les professionnels du secteur de la Métairie et de la Croix aux Potiers souhaitaient bénéficier d'une meilleure visibilité et relevaient également un problème de stationnement, notamment des poids-lourds.

Les travaux

- La création d'un rond-point entre l'entrée du village de la Métairie et l'accès au supermarché permettra de réduire la vitesse et de canaliser les flux.
- Le rétrécissement de la chaussée rue André Citroën (passant de deux voies à une), après le rond-point de la croix aux Potiers, limitera la vitesse.
- Le stationnement des poids-lourds sera interdit de part et d'autre de la rue André Citroën.
- A l'entrée du village de la Métairie, des places de stationnement de voitures seront créées.
- La signalétique sera renforcée.
- Un passage "piétons" sera aménagé pour relier la zone de la Croix aux Potiers au village de la Métairie. Des cheminements seront créés pour faciliter la déambulation des piétons en toute sécurité.

■ à 16 ans... recensement

Les jeunes Français et Françaises doivent se faire recenser dès l'âge de 16 ans et avant la fin du 3^e mois suivant leur anniversaire à la mairie de leur domicile, munis de leur carte d'identité et du livret de famille des parents. La mairie leur remet une attestation de recensement.



Depuis le 1^{er} janvier 2016, ce document n'a plus de validité pour les démarches administratives : dossier auto-école, inscription au baccalauréat et aux examens des diplômes professionnels CAP, BEP, BAC pro..., concours des fonctions publiques, recrutements dans les forces armées et la gendarmerie. Il permet exclusivement de justifier du recensement effectué.



Désormais, seul le certificat individuel de participation à la journée défense et citoyenneté ou l'attestation individuelle d'exemption de participation à la **journée défense et citoyenneté** permet aux administrés de justifier de leur situation vis-à-vis du service national.

Le recensement dans les plus brefs délais après l'anniversaire des 16 ans permet l'envoi d'une convocation à la journée défense et citoyenneté à 17 ans et 3 mois environ et l'inscription automatique sur les listes électorales à 18 ans.

Édito

Philippe BONNIN, Maire, Conseiller départemental

Économie et emploi

Contribuer au développement de l'économie est un travail de longue haleine. Depuis le mois de mars, plusieurs décisions d'implantation, une pose de 1^{ère} pierre et une annonce de projet ont eu lieu sur la commune. C'est en particulier le cas de Suez - Cap Valo, de SopraSteria et même de PSA.

Conscients depuis des années des limites d'un modèle industriel unique centré sur l'automobile, nous avons commencé à initier deux démarches d'aménagement pour la diversification des activités et des emplois. Les premières étapes remontent au début des années 2000. Dans le prolongement de la zone d'activité commerciale et artisanale de la Croix aux Potiers, nous avons lancé la réalisation du Village de la Métairie. Ce sont aujourd'hui plus de 150 emplois présents.

L'autre opération d'aménagement concerne le site de la Conterie. Cette zone d'activités a permis de garder Schneider et d'accueillir d'autres activités qui représentent plus de 450 emplois. Avec la 1^{ère} pierre du second bâtiment occupé à la Conterie par le groupe informatique Sopra-Steria, l'effectif va passer de 80 à 160 salariés. Un nouveau projet porté par cette société est d'ores et déjà annoncé. En outre, pour répondre à la demande d'espaces de bureaux, un programme supplémentaire de 2 000 m² environ sera prochainement lancé.

Dans la Zone d'Activités de la Motte, près de La Janais, nous discutons depuis 2012 avec le groupe Suez pour planter une déchetterie destinée aux entreprises. L'inauguration a eu lieu le 25 mars dernier. Nous avons également facilité l'arrivée, mais aussi le développement de plusieurs entreprises sur ce parc qui n'était malheureusement pas desservi par le réseau d'assainissement avant l'intervention de Val de Seiche et d'Ise. Les entreprises concernées sont Linevia, Kertrucks et Holcim-Lafarge. Ce sont plus de 200 emplois présents aujourd'hui.

Pour La Janais, quelques annonces laissent entrevoir de nouvelles opportunités qui concourent au maintien de l'activité avec un effectif de quelques 2 500 emplois chez PSA. Certes chacun peut encore regretter le déclin de cette filière industrielle qui représentait en 2006 plus de 28 000 emplois en Ille et Vilaine (dont 12 000 à Chartres !) et moins de 9 000 aujourd'hui... La désindustrialisation du pays a considérablement affaibli le tissu économique local. Toutefois, nous gardons l'extrême vigilance qui s'impose pour accompagner les activités qui présentent des opportunités de développement.

Expression de la Majorité

Pour l'opposition, l'action municipale se résumerait-elle à des attaques de personnes ?...

Depuis juillet/août 2014, les Chartrains peuvent constater que les contenus des expressions de l'opposition multiplient les attaques personnelles utilisant parfois des termes injurieux et diffamatoires envers les élus de la majorité et plus particulièrement à l'égard du Maire.

Quels sont les objectifs de l'unique signataire (P. Huche) des tribunes de l'opposition depuis plusieurs mois ? A-t-il un avis sur les sujets communaux, la politique jeunesse, la culture, l'aménagement, la préservation de l'environnement, les aînés, la vie associative, les finances ? Il semble que non !

Alors que l'opposition ne cesse de parler d'absentéisme, que penser de ses absences dans les commissions communales ? Depuis mars 2014, cinq participations de l'opposition sur 47 commissions ! Ce sont pourtant là que tous les projets et sujets relatifs à la vie de notre commune sont présentés, préparés et discutés pour ensuite être votés en Conseil municipal. Que dire aussi des votes de l'opposition qui ne s'exprime jamais sur le sens de ceux-ci, ne fait pas la moindre suggestion ou proposition ? Comment interpréter ses votes d'abstention sur des demandes de subventions pour la commune ou sur des plafonds de ressources fixés par la Caisse d'Allocations Familiales afin que des familles modestes puissent bénéfi-

cier des aides communales ? Comment interpréter l'abstention de l'opposition pour autoriser le Maire à solliciter la participation de chaque commune au fonctionnement du Réseau d'Aide Spécialisé aux Elèves en Difficulté (RASED) ?

Chaque année, deux conseils municipaux marquent en particulier la vie municipale. Il s'agit du Conseil relatif au débat d'orientations budgétaires et celui du vote du budget. Même posture, l'opposition était absente de la commission "Affaires Générales" du 17 mars et elle s'est abstenu de voter le budget lors du Conseil du 29 mars sans avoir formulé une analyse ou avancé des propositions. Contrairement à ce que l'opposition laisse croire, les élus ont l'impérative obligation de gérer les affaires communales. C'est un engagement fort qui impose un devoir d'humilité et l'obligation morale de mettre l'intérêt général avant l'intérêt particulier, voire personnel. Les actions que nous conduisons en concertation avec la population dans le strict respect de la loi vont évidemment dans cet unique sens.

Les attaques de l'opposition sont contre-productives. Elles ne sont fondées que sur la déformation des faits, la propagation de vérités arrangées et d'insinuations qui peuvent semer le doute dans l'esprit de chacun. Le seul but serait-il de détruire sans jamais construire ?

LES ÉLUS DE LA MAJORITÉ

Expression de l'Opposition

M. Philippe Bonnin perd son procès en diffamation

M Bonnin a perdu son procès en injures et diffamation. Ses précédentes plaintes en gendarmerie sont également classées sans suite. L'acharnement judiciaire et l'utilisation des avocats du cabinet MARTIN de la commune n'aura pas payé pour cet élu dont toutes les accusations ont été rejetées par le Tribunal Correctionnel de RENNES dans son jugement du 24.11.2015 qui conclut en ces termes extraits: "*Le tract diffusé par Pascal HUCHE constitue bien une publication au sens de la loi du 29.07.1881. Des extraits retenus par Ph Bonnin et mis en avant dans la citation directe, il ne ressort aucune injure. En effet, aucun des extraits retenus n'est objectivement offensant à l'égard de la personne même de Ph Bonnin, ne représente une atteinte personnelle contre M. Bonnin ou ne dénote une intention de nuire. Aussi, les expressions retenues par la citation directe apparaissent le reflet d'un exercice de libre critique, dans un contexte d'opposition politique, le comportement, les écrits ou les agissements publics de M. Bonnin étant contestés mais pas sa personne même, dans des termes excessifs*". Cette publication politique avait pour but de dénoncer les 47 mois d'absence de cet élu à RENNES METROPOLE alors qu'il a perçu plus de 10 000 euros d'indemnités pour ce mandat. En clair, je vous informais sur l'usage de vos impôts ! En ce qui concerne la diffamation publique, le jugement souligne : "*Dans un contexte de polémique électorale, la précaution gram-*

maticale prise dans la formulation, qui est une question et non une affirmation, ne permet pas de considérer que par cet écrit M. Huche s'est rendu coupable de diffamation envers M. Bonnin. Par ces motifs relaxe Huche Pascal et déboute Bonnin Philippe". Dont acte !

Excusez-les, ils ne savent pas lire !

Au cours des procédures d'expropriation sur le secteur de la ZAC Portes de la Seiche, j'ai assisté des familles qui vivent un véritable enfer depuis des années et produit de nombreux éléments de défense pour dénoncer des méthodes inadmissibles. Finalement, à l'issue de longues et coûteuses procédures, la politique urbaine des socialistes a bien été condamnée dans un arrêt du 15 Mai 2015 de la Cour d'Appel de RENNES. Extraits : "*La parcelle bénéficie d'une situation privilégiée... la pollution du terrain (avancée par la mairie de Chartres) n'a été prouvée ni devant le premier juge, ni devant la cour. Par ces motifs : Confirme le jugement du 29.11.2013 & condamne la commune de Chartres à payer à la famille P la somme de 1 500 euros en application de l'article 700 du CPC*" ! en plus d'une indemnité fixée à 127490 euros. Je ne vous cache pas ma satisfaction d'avoir contribué à faire condamner ces pratiques !

Pascal HUCHE

■ Précision de la majorité

Conformément à la réponse ministérielle (relative à la question parlementaire écrite N°5387) indiquant qu'il "convient de remarquer que la libre expression des minorités dans les bulletins municipaux ne fait pas obstacle à l'exercice du droit de réponse dans le même bulletin", la majorité municipale apporte les précisions suivantes :

Nous laissons à l'opposition l'entièreté liberté de ses propos. En matière d'injures comme de diffamation, le parquet ne prend que rarement l'initiative des poursuites. Elles sont laissées à l'initiative des personnes s'estimant injuriées ou diffamées. Si les faits de diffamations de la part de M. Huche sont reconnus (son tract du 27/03/15), il était aussi de la liberté des juges de prononcer la "relaxe" de M. Huche.

Pour cause de son absence dans les commissions, il ignore ce qu'est le travail municipal et intercommunal. Il lui appartient d'en prendre connaissance s'il le souhaite encore.

Les actions intercommunales nous ont mobilisés derrière le Maire, comme d'ailleurs toutes les minorités successives de 1995 à 2014... Qu'il s'agisse de l'engagement pour l'économie et l'emploi, pour créer et développer les syndicats de la piscine, de l'eau et de l'assainissement. Ce n'était pas la Métropole qui agissait avant janvier 2015... et sans le travail accompli, nos communes ne disposeraient pas aujourd'hui des services dont elles bénéficient grâce à l'implication personnelle du Maire. Monsieur Huche

persiste à dénier et ignorer le travail du Maire dans le nombre considérable de réunions qui se sont tenues depuis 1995 pour le développement de notre agglomération.

ZAC Les Portes de la Seiche Procédures d'acquisition

L'opposition revient une fois de plus sur l'acquisition des terrains dans le cadre de la ZAC des Portes de la Seiche.

Nous avons plusieurs fois précisé dans quel contexte s'est faite l'acquisition des terrains relative au dossier "P" (cité par l'opposition dans ses expressions) qui correspond aux propriétaires de l'ex-garage Le Relais route de Pont-Péan, aujourd'hui à l'abandon.

Les demandes financières s'élevaient à l'origine à 694 715 €. Pour ce bien, la valeur du terrain et bâties, fixée par le juge de l'expropriation et confirmée par la Cour d'appel du 15 mai 2015 est de 127 490,10 €, toutes indemnités comprises. S'ajoutent 1 500 € de frais irrépétibles.

Contrairement à ce que pourrait vous laisser croire le signataire du texte de l'opposition, les 1 500 € de frais irrépétibles ne constituent pas une condamnation parce que la commune a enfreint la loi, ils constituent une demande de versement d'une somme aux propriétaires comme c'est très souvent le cas lorsque la procédure d'appel est initiée par une collectivité.



Information aux lecteurs

Nous n'avons pas publié l'expression de l'opposition dans le Chartrain d'avril/-mai 2016.

Le contenu signé "Pascal Huche" nous avait conduit à signifier à l'intéressé qu'au regard de l'article 29 de la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse, et conformément à l'article 28 du Règlement intérieur du Conseil municipal de Chartres, que son texte ne serait pas publié en raison :

- d'attaques personnelles envers un élu ou un employé communal,
- d'interprétations et de propos litigieux, diffamatoires ainsi que calomnieux à caractère répétitifs,
- de propos de nature à engager la responsabilité pénale des employés communaux, des conseillers municipaux, des adjoints ou du maire.

Le 1^{er} avril 2016, M. Huche a saisi le tribunal administratif de Rennes selon deux procédures :

- Une requête en "référé suspension"
- Un "recours en annulation".

La première procédure a fait l'objet d'une audience le 13 avril 2016.

Le 26 avril, le juge a rejeté la demande de Monsieur Huche qui demandait "d'enjoindre au maire de Chartres de Bretagne de publier dans le prochain bulletin municipal à paraître la tribune telle qu'elle a été communiquée sous astreinte de 10 000 € par jour de retard et de mettre à la charge de la commune de Chartres de Bretagne une somme de 1 000 € en application de l'article L. 761-1 du code de justice administrative".

L'intégralité de l'ordonnance du 26/04/16
sur <https://www.fichier-pdf.fr/2016/05/17/13-rendu-jugement/>

Sécurité publique

Chiffres et conseils

La sécurité publique, la sûreté et la tranquillité des habitants sont des préoccupations majeures de la municipalité en lien étroit avec la Gendarmerie Nationale. La brigade territoriale de Bruz qui couvre les territoires de Bruz, Chartres de Bretagne et Pont-Péan, a communiqué sur ses interventions en 2015.



La brigade territoriale autonome de Bruz compte 24 militaires. Environ 1 300 demandes d'intervention ont été enregistrées en 2015 pour les communes de Bruz, Chartres de Bretagne et Pont-Péan. Chartres représente 27 % des sollicitations.

Les tapages et les violences intra-familiales représentent une part significative des interventions de la Gendarmerie. Les violences sur la voie publique sont un phénomène rare. Dans le domaine judiciaire, la Gendarmerie a constaté 947 faits de violence en 2015 contre 1 036 en 2014. La délinquance liée aux véhicules automobiles et aux

deux-roues enregistre une hausse de 5 %. Elle est principalement due à des vols d'accessoires sur véhicules. L'augmentation des escroqueries économiques s'explique en grande partie par l'augmentation des infractions liées à internet.

Baisse du nombre de cambriolages

Les vols dans les résidences principales des particuliers sont en baisse de 18 % à Chartres. "Concernant ces atteintes, la coopération entre Police municipale et Gendarmerie Nationale est permanente, tant sur la prévention que sur la répression", souligne

Xavier Cordonnier, conseiller délégué à la sécurité.

Outre les bonnes pratiques chez soi (www.ville-chartresdebretagne.fr - Rubrique "Cadre de vie"), des dispositifs ont été mis en place. L'opération Vacances tranquilles, chaque été, permet de renforcer les rondes du policier municipal et des gendarmes autour de votre maison en votre absence (sur inscription préalable en Mairie). En parallèle, la commune de Chartres accompagne le dispositif "Voisins Attentifs". L'objectif est de constituer un réseau de relais, au sein des quartiers de la ville, afin d'améliorer la circulation de l'information autour de tout élément présentant un risque pour la sécurité.

en +

Nombre de faits pour la commune de Chartres de Bretagne en 2015

- Atteintes volontaires à l'intégrité physique : **13** (- 50 % par rapport à 2014)
- Atteintes aux biens : **126** (- 7 %), dont :
 - . Cambriolages (commerces, entreprises, chantiers, bâtiments...) : **38** (+ 8 %)
 - . Cambriolages résidences principales : **22** (- 18 %)
- Vols simples, vols liés à l'automobile et aux deux roues : **43** (+ 5 %)
- Escroqueries, infractions économiques et financières : **16** (+ 6 %)
- Comportements portant atteinte à la tranquillité publique : **26** (- 30 %).

Pour plus d'informations et pour rejoindre le réseau des voisins attentifs dans votre quartier, contactez M. Perrée - Police municipale en Mairie au 02 99 77 13 00.

carton

L'espace public appartient à tous, respectons-le !

Au cours des dernières semaines, des dégradations et nuisances sonores importantes ont eu lieu au parc de loisirs. En conséquence, sur le site de la Grand'Voile, l'accès aux tables de pique-nique et l'utilisation du barbecue sont provisoirement interdits. Ces graves incivilités portent atteinte au bien collectif, au travail accompli par les agents communaux et ont des conséquences sur les dépenses communales. Les espaces publics comme le parc de loisirs sont ouverts à tous et doivent rester des lieux de détente et de convivialité. Afin de respecter la tranquillité des habitants résidant en bordure de parc, il est nécessaire de limiter l'intensité de la musique et du bruit en journée ; ils doivent être interrompus à partir de 22h.



LA NOUVELLE FÊTE MUSICALE DES CHARTRAINS

Les CORNES de feu

SAMEDI 11 JUIN 2016

VENEZ CHÂPEAUTÉ

ESPLANADE DES DROITS DE L'HOMME
CHARTRES DE BRETAGNE

Sergent Pépère vous emmène au bal.

Les cornes de feu

La première édition sur les rails

La fête des cornes de feu arrive à grands pas. Le 11 juin, l'Esplanade des Droits de l'Homme rassemblera tous les habitants autour d'une manifestation musicale organisée par la ville, quelques associations et les commerçants chartrains.

A 16h30, autour de la Grand'Voile au parc de loisirs : Goûter dansé proposé et animé par les danseurs de l'Ecole intercommunale musique et danse Jean Wiener. A partir de 18h, Esplanade des Droits de l'Homme : Les comédiens de Boreale's vous prennent en main pour découvrir les animations proposées sur la place. Ils ne manqueront pas d'y apporter leur grain de sel humoristique et improvisé !

■ Venez donc jouer...

Les animateurs et les jeunes du centre d'animation l'Igloo proposent et animent une quinzaine de jeux "grand format" pour toute la famille. Hasard, rapidité, stratégie, tradition ou mémoire... l'objectif est de s'amuser !

■ Mais aussi danser... Atelier d'initiation et invitation à la danse bretonne avec les danseurs et musiciens du Cercle Celtique de Chartres de Bretagne.

■ N'oubliez pas de chanter... Sur le parvis haut de la Mairie, découvrez des techniques et le plaisir de chanter avec les choristes amateurs de l'ensemble vocal Le Diapason.

■ Et venez vous restaurer !... Toute la soirée, les commerçants de Chartres de Bretagne proposent un stand restauration-buvette avec des assiettes de charcuterie, des galettes/saucisses, des desserts surprises, des boissons. De 19h30 à 20h, un apéritif sera offert par les commerçants à tous les Chartrains chapeautés !

■ Place à la musique...

. A 20h, prestation musicale de l'orchestre suivie des groupes de musiques actuelles de l'Ecole Jean Wiener. . A 21h45, le groupe Sergent Pépère présente son Bal pépère : quand la valse guinguette flirte avec le tango boule à facette, la biguine pas bégueule séduit le kitch musette et, pendant que funk et samba entremêlent leurs pas, le tcha tcha tcha tel mambo rendra léger vos sabots !... Alors on entre dans la danse et on embrasse sa cavalière !

La bonne humeur sous le chapeau

Le 11 juin, venez en famille, entre amis, entre voisins et surtout, n'oubliez pas votre chapeau ! En effet, qu'il soit canotier, haut de forme, melon, bob, panama, béret, bicorne, coiffe, casquette, feutre, bonnet, bibi, képi, sombrero, à plumes, à poils ou à cornes, le couvre-chef est de mise.

vie éco

L'hypnose, être acteur de sa thérapie

Depuis début avril, Laurence Dugornay, hypnothérapeute est installée à Chartres de Bretagne. Une journée par semaine, elle propose des séances d'hypnose eriksonienne et de thérapies brèves, pour aider les particuliers à surmonter certains troubles ou difficultés.

Masseur kinésithérapeute depuis 1993, Laurence Dugornay a travaillé, avec des enfants porteurs de handicaps moteurs, des adultes, des personnes âgées... A chacune de ses expériences, elle côtoie des équipes soignantes, rencontre des familles et tente d'apporter un soulagement à la douleur des patients. L'hypnose eriksonienne est un outil thérapeutique basé sur le postulat que l'individu possède en lui des ressources

pour faire face aux situations difficiles. Cette méthode sollicite la participation active du patient en faisant appel à son imaginaire et sa créativité. Il reste éveillé mais dans un état de conscience modifiée. Tout en poursuivant son activité de kinésithérapie en établissement, Laurence a choisi de suivre plusieurs formations en hypnose, destinées aux professionnels de santé : "Pratiquant l'hypnose depuis 2012 auprès d'adultes et d'enfants, je ne suis ni psychologue, ni médecin, j'accompagne simplement la personne à plonger dans son inconscient pour y puiser de nouvelles ressources ; cela ne se substitue en rien au traitement médical".

Elle peut ainsi aider les personnes souffrant de douleurs chroniques, d'anxiété,



de troubles du sommeil ou du comportement alimentaire. Elle accompagne également les sevrages tabagiques et apporte un soutien lors des étapes de vie difficiles telles que le deuil ou les séparations.

Laurence Dugornay : 15 av. de la Marionnais. Sur RDV au 06 63 87 96 19

■ Frelon asiatique

Vous avez repéré un nid de frelon dans votre propriété. Haut dans les arbres ou dans une anfractuosité de vos murs, il s'agit peut-être d'un nid de frelon asiatique. Ne prenez pas le risque de le détruire vous-même, plus nombreux et plus agressifs que leurs cousins européens, l'éradication de leur nid est plus dangereuse. Une centaine de nids ont déjà été détruits sur le département depuis la mi-avril. Ces petits nids détectés précocement sont l'occasion d'éliminer une colonie de manière préventive. La destruction doit être toujours effectuée par un professionnel.

Si vous découvrez un nid :

- Sur le domaine privé : contactez rapidement la FGDON35 au 02 23 48 26 32 afin d'organiser la destruction avec un professionnel.

. Sur le domaine public, contactez les services techniques municipaux au 02 99 77 40 50.

échos D'assos

■ Disparition



Chartrain très investi dans la vie associative locale, Daniel Chatel s'est éteint le 27 avril dernier à l'âge de 77 ans. En janvier 1975, avec une poignée d'amis "timbrés", il fonde l'Amicale Philatélique Chartraine et occupera la fonction de président pendant 33 ans jusqu'en janvier 2008. Aujourd'hui, l'amicale philatélique est devenue l'Amicale multi-collections. En janvier 1999, il crée une nouvelle association de loisirs : l'Amicale des Retraités de l'Automobile.

■ et de 100 Pour l'ABC



Hortense Guillemot, 9 ans, est la 100^e licenciée du club de pétanque de Chartres. Elle vient de rejoindre les onze autres jeunes de 7 à 13 ans de l'école de pétanque, créée il y a deux ans. Hortense a découvert cette discipline dans le cadre des temps éducatifs péri scolaires.

Contact ABC pétanque :
ge-pi@wanadoo.fr

chartres-Hassmersheim

10 ans d'amitié

Du 4 au 7 mai dernier, à l'occasion du 10^e anniversaire de la signature du serment de jumelage avec Hassmersheim, 50 Allemands, dont une quinzaine de jeunes, ont séjourné quatre jours à Chartres. Détente, retrouvailles, tourisme et cérémonies ont rythmé le long week-end de l'Ascension.

Avril 2002, une nouvelle association chartraine creusait les silences d'une coopération, lors d'un séjour de quatre Chartrains outre-Rhin. En septembre 2002, c'est une délégation allemande qui nous rendait visite.

Rencontres officielles, voyages sportifs, culturels ou informels, les échanges s'accélèrent ; le serment de jumelage entre les deux villes est signé en 2005 à Hassmersheim et en 2006 à Chartres de Bretagne. En 10 années d'amitié, nombreux sont les Chartrains qui ont fait le voyage : des familles, les musiciens de l'Orchestre, les danseurs du Cercle Celtique, les chanteurs du Diapason, les sportives du Twirling Bâton, les élèves de l'Ecole intercommunale musique et danse Jean Wiener, les conseillers Sages... sans oublier les 20 jeunes Chartrains qui ont réalisé des jobs d'été en Allemagne grâce à l'association et au soutien de l'office franco-allemand pour la Jeunesse.

En retour, les habitants d'Hassmersheim sont régulièrement venus découvrir les richesses culturelles de la Bretagne. A chaque accueil d'une délégation allemande (années paires), les membres de l'association chartraine redoublent d'énergie pour concocter des programmes riches en découvertes mais aussi conviviaux et fédérateurs : *"Cette année encore, avec le concours de la ville de Chartres et des familles d'accueil, la réception de la délégation a été une réussite. Les retours de nos amis allemands sont très positifs"*, souligne Fabienne Daussy, présidente de l'association.

La construction de l'amitié entre les deux communes jumelées est aujourd'hui solide et durable, grâce notamment à l'action des trois anciens présidents du comité : Joseph Lehel, Gérard Bodennec, Gilles Houïs et de l'actuelle présidente.

L'aventure se poursuit dès cet été puisque Nolwen Trubert, Rozenn Ferté et Baptiste Moulac, 3 jeunes chartrains partent à Hassmersheim pour un job saisonnier.

■ Une fresque symbolisant les deux villes jumelées a été inaugurée derrière le centre Jean-Jaurès. Plus tard, la lettre de Michael Salomo, Maire actuel d'Hassmersheim, retenu, a été lue : *"Le jumelage crée une relation entre les individus, il continuera à vivre et nos liens d'amitié vont s'approfondir."*



■ Philippe Bonnin, entouré de Monique Von Helmstatt, présidente du comité de jumelage en Allemagne et de Fabienne Daussy, présidente de l'association Chartraine devant l'allée d'Hassmersheim a salué la présence amicale de Marcus Dietrich, Maire d'Hassmersheim jusqu'en 2014.



■ Un week-end festif de mai

Vendredi 13 mai, à 20h, Mme Guédard a donné le départ de la 12^e édition de la Pierre Guédard, la course cycliste en semi-nocturne qui porte le nom de son mari, disparu en 2015. 80 coureurs se sont élancés pour parcourir les 50 tours du circuit de 1,5 km, dans les rues de la ville. L'épreuve a été remportée par Gwenael Petitjean (Team Pays de Dinan). Le lendemain, 90 exposants de la braderie de printemps étaient installés sur la place de la Liberté. Pour maintenir et développer des animations comme celles-ci, le Comité des fêtes a besoin de nouveaux bénévoles !

Contact : 06 83 77 67 96.



La pêche sera-t-elle bonne le 5 juin pour Alyseé ?

open seiche Choisis ta pêche

Le dimanche 5 juin,
la Fédération de Pêche
d'Ille-et-Vilaine organise un
concours itinérant le long de la
Seiche sur les communes de
Noyal-Châtillon-sur Seiche et
Chartres de Bretagne.

Ce projet de manifestation est né d'une volonté commune de Chartres de Bretagne et Noyal-Châtillon sur Seiche, de la Fédération de Pêche d'Ille-et-Vilaine et du Syndicat Intercommunal du Bassin Versant de la

Seiche de valoriser le cours d'eau en améliorant son accessibilité et en y favorisant la pratique de la pêche. Des trouées ont été réalisées par la fédération de pêche en lien avec les services techniques de Chartres pour accéder à la rivière. En parallèle, les enfants du centre de loisirs des Longues Hayes ont bénéficié d'une animation autour de la pêche pendant les vacances de printemps.

Animations et compét'

La compétition amateur est ouverte à tous les jeunes entre 12 et 25 ans (les inscriptions sont déjà ouvertes). Elle se déroulera en deux manches de 2h30. Les participants pourront utiliser des leurres



La manifestation se déroulera de l'espace jeunes de Noyal-Châtillon, le long de la Seiche jusqu'au chemin de la Mine à Chartres de Bretagne.

Si vous vous déplacez en voiture, vous pourrez stationner sur les parkings de la Conterie.

en +

Alerte canicule

Dans le cadre du plan Canicule, le Centre Communal d'Action Sociale est chargé d'effectuer le recensement à titre préventif des personnes âgées vulnérables ou dépendantes et des personnes handicapées qui vivent seules ou sont isolées. L'objectif de ce recensement est de disposer de la liste des personnes susceptibles de nécessiter l'intervention des services sanitaires et sociaux en cas de risques exceptionnels et de déclenchement du plan d'alerte. Les personnes âgées de plus de 65 ans, les personnes adultes handicapées, les personnes isolées qui le souhaitent peuvent se faire connaître en communiquant les données nominatives permettant de les identifier et de les joindre (nom, prénom, date de naissance, adresse, téléphone et personne de l'entourage à prévenir en cas d'urgence).

CCAS, 1 rue Madame de Janzé.
Tél. 02 99 77 63 53.

à côté

Pont-Péan

. Les 30 ans de la commune
Dans le cadre de cet anniversaire, de nombreuses animations pour tous sont organisées :
Dès 13h30 : jeux inter-quartiers, balade contée, expositions ...
Dès 19h : cérémonie officielle, barbecue géant, bal populaire et feu d'artifice.

Samedi 25 juin sur l'esplanade de la Mairie. Détail du programme sur www.pontpean.fr

Bourgbarré

. Fête de l'étang : bubble football, concours de pêche, danse, randonnée, grands jeux, repas champêtre... Feu d'artifice en fin de soirée

Samedi 25 juin toute la journée.



Musique, Danse E.

Venez essayer !

L'Ecole Intercommunale de Musique et de Danse Jean Wiener propose une soixantaine de disciplines pour les enfants à partir de 10 mois, les adolescents et les adultes. Les esthétiques sont variées, les parcours de formation adaptés et les tarifs ajustés, afin que chacun y trouve sa place.

■ Portes ouvertes jusqu'au samedi 18 juin : venez assister aux cours, essayer les instruments, rencontrer les professeurs... prenez rendez-vous auprès du secrétariat de l'Ecole.

■ Stages découverte - samedi 2 juillet

- Danse hip-hop : de 13h30 à 14h30 - 8/11 ans - Studio Maurice Béjart à l'ensemble sportif
- Découverte instrumentale accordéon diatonique, basson, clarinette, flûte traversière/saxophone, harpe celtique, trompette : de 14h30 à 16h15 - 7/10 ans, à l'EIMD.

Tarifs : 10 € la séance.

+ d'infos et inscriptions pour la rentrée au secrétariat, du lundi au vendredi : 9h30-12h / 14h30-18h
4 rue Antoine Chatel. Tél. 02 99 41 35 18.
Courriel : ecolejeanwiener@orange.fr
Site : ecolejeanwiener.wordpress.com

Fermeture estivale du mercredi 13 juillet au mardi 16 août inclus.



A l'eau !

Du côté de la piscine de La Conterie...

■ Le Gala de natation synchronisée

Samedi 25 juin à 19h. Entrée gratuite mais jauge limitée à 250 personnes

■ La piscine se refait une beauté

Si l'eau de la piscine intercommunale de La Conterie est traitée 24h/24, une vidange accompagnée d'un nettoyage complet des bassins, des filtres et des tuyaux est indispensable au moins deux fois dans l'année. L'équipement doit donc fermer ses portes pendant quelques jours. **La structure sera fermée au public du 27 juin au 3 juillet inclus.**



A la rentrée...
L'aquabike s'invite
à La Conterie.

■ Aqua... à la rentrée ?

... Bike... La piscine de La Conterie propose une nouvelle activité dès septembre : l'aquabiking. C'est une activité de fitness dans l'eau, idéal pour les jambes lourdes, les muscles des mollets, des fessiers ainsi que les abdos et le dos. Le principe est simple : un vélo stationnaire, conçu pour ce type d'activité, est installé dans la partie profonde du bassin ludique. La personne, une fois assise, se retrouve immergée jusqu'à hauteur de poitrine. La résistance de l'eau offre un massage permanent avec une action destructrice de la cellulite et la "peau d'orange". Le cœur bat moins vite que dans l'air ce qui brûle les graisses en priorité de plus les vertus cardio-vasculaires sont prouvées.

Cours animés par les éducateurs de la Conterie spécialement formés pour cette activité.

Attention cours limités à 12 personnes.

Inscription à l'année.

... Gym... Les cours seront identifiés en fonction de leur niveau d'intensité. A découvrir sur le site dès le 13 juin 2016.

Activités, horaires et tarifs : www.piscineconterie.fr



■ Les inscriptions...

Chaque année, la piscine de La Conterie propose des activités aquatiques, en priorité aux habitants des communes du syndicat. Que ce soit pour une inscription ou une réinscription, les dossiers sont à retirer à la Piscine à partir du 13 juin ou bien sur le site www.piscineconterie.fr. Ensuite, les dossiers remplis et complets sont à remettre, lors des journées d'inscriptions, à la piscine. La première lettre de votre nom de famille détermine votre journée d'inscription selon le tableau suivant

. D - F - H - K - O - R - T - U - V	Lundi 27 juin
. C - I - J - M - N - S - X - Z - Y	Mardi 28 juin
. A - B - P - Q	Mercredi 29 juin
. E - G - L - W	Jeudi 30 juin

A Guichen... un garage solidaire

Ouvert depuis 2013, le garage solidaire de Guichen est un chantier d'insertion piloté par l'association du Moto club des Montagnes noires (29), déjà gestionnaire d'un garage similaire à Carhaix. Il emploie des salariés en CDD en insertion professionnelle. Ses services de réparation automobile à faibles coûts s'adressent exclusivement aux

bénéficiaires des minima sociaux (RSA, Allocation de solidarité spécifique, Allocation pour adulte handicapé, minimum vieillesse...) et aux personnes recommandées par des organismes sociaux (CCAS).

Le garage solidaire répare les véhicules de toutes marques. De la vidange au

changement de moteur, il assure tout type d'intervention mécanique. Outre la réparation, le garage propose des véhicules en location à tarif abordable et vend aussi quelques voitures d'occasion, récupérées auprès de particuliers, de professionnels ou de collectivités, puis remises en état.

Ouvert du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h. + d'infos au C.C.A.S. au 02 99 77 63 53 ou Garage solidaire - ZA Les Grées Madame - 5 rue Denis Papin à Guichen. Contact : 02 23 44 80 90 ou contact.garagesolidaire.fr

■ Lormandière

Plantes sauvages et comestibles

Pour bien démarrer l'été, rien de tel qu'une balade au milieu des herbes folles. D'autant que, envahissante ou non, chaque plante possède des vertus. Pour ceux qui en douteraient, il est conseillé de s'inscrire à la sortie "Plantes sauvages et comestibles", organisée par Bretagne Vivante, le 26 juin sur le site de Lormandière, à Chartres. Au milieu des 260 espèces végétales qui sont recensées sur ce site, les plantes comestibles telles que le néflier, l'aubépine, le sureau, l'églantier et même l'organ se développent naturellement. Véritable hôtel pour les papillons, les orties sont, par exemple, très riches en minéraux et une source importante de chlorophylle.

ARTS IN SITU

Samedi 4 juin

Ciné concert Nosferatu, le vampire selon Zone Libre

Informations : artsinsitu2016.ouvaton.org ou Arts In Situ

23H - LORMANDIÈRE
CHARTRES DE BRETAGNE

Dimanche 5 juin

Ligne de Front performance
Serge Teyssot Gay - Paul Bloas

16H30 - MINE DE PONT PÉAN

*Dimanche 26 juin à 10h.
Inscription obligatoire auprès de Bretagne Vivante SEPBNB.
Tél. 06 31 88 25 14
www.bretagne-vivante.org*

Le point sur...

La Fermeture DU cyberspace



L'animateur du Cyberspace, Sven Wacquet assurera l'accueil du Pôle Sud dès le 1^{er} juillet.

Espace public numérique, le Cyberspace est un service communal intégré dans la Médiathèque du Pôle Sud. Ouvert à la fin des années 90, il avait pour vocation de réduire la fracture numérique en offrant un lieu dédié aux outils multimédias et internet. De la consultation libre aux ateliers de groupe, le "cyber" permettait aux débutants ou initiés, de profiter d'outils informatiques, de s'initier aux nouvelles technologies ou encore d'approfondir leurs connaissances en bénéficiant d'un accompagnement.

Quels éléments vous ont amenés à décider cette fermeture ?

Dans le cadre de notre démarche globale d'économies budgétaires et à l'image d'autres services de la ville, nous avons été amenés à réfléchir

sur la pertinence de certaines de nos actions. Proposer un accès à l'outil informatique et internet dans un espace dédié n'apparaît plus comme une première nécessité ; les particuliers sont équipés et les usages d'internet très diffusés en comparaison à 1999 (*voir encadré*). Afin de préserver les équilibres financiers communaux, nous sommes amenés à faire des choix, certes difficiles, mais réfléchis et qui s'adaptent à l'évolution de notre environnement et de nos besoins.

Ainsi, dès le 1^{er} juillet, Sven Wacquet, animateur multimédia prendra de nouvelles fonctions au centre culturel Pôle Sud. Suite au départ en disponibilité de Christine Lemoine, Sven Wacquet sera chargé de l'accueil du public, de la billetterie des spectacles et de la vie associative.

Ouvert en 1999, le Cyberspace de Chartres de Bretagne fermera ses portes au public le 30 juin prochain. Néanmoins, en partenariat avec des structures existantes sur le territoire, un redéploiement de certaines missions sera organisé dès la rentrée de septembre. Marie-Micheline Louis, adjointe à la culture nous éclaire sur les raisons de cette décision.

en +

Repères chiffrés...

■ En 1998, 23 % des Français disposaient d'un ordinateur personnel contre 84 % en 2015.

■ 4 % de la population française avait accès à Internet chez soi en 1998 contre 89 % en 2015.

■ Les utilisateurs plus âgés rattrapent leur retard : 47 % des plus de 60 ans utilisent Internet en 2015 contre 14 % en 2007. Les pratiques se développent et se diversifient. Le smartphone et la tablette, plus mobiles, prennent le pas sur les ordinateurs "de bureau".

Etude du Credoc publiée en 2015

AVIS DE RECHERCHE Les artistes se la jouent Collectif

Qui est chanteur lyrique, professeur de chant, elle est danseuse et professeure, Cyrille Gérôme, et Céline Réjaud sont artistes professionnels ; ils sont aussi Chartrains et attachés à leur commune : "L'idée est de rassembler les compétences localement. Les artistes chartrains sont sûrement nombreux et ne se connaissent pas forcément. Additionnons nos savoir-faire et utilisons les aussi sur notre commune", résume Céline.

Le Collectif aura pour objectif de susciter des rencontres et des échanges entre les différents acteurs du spectacle vivant dans un esprit de coopération et de

mutualisation. Loin de vouloir se substituer aux associations ou aux services communaux, ils souhaitent travailler en partenariat avec le tissu local : "Nous pourrions contribuer à des événements existants, être associés à des manifestations et pourquoi pas créer un spectacle annuel type cabaret qui rassemblerait les artistes professionnels chartrains ?" propose Cyrille. Que vous soyez danseur, accessoiriste, chorégraphe, musicien, ingénieur du son, maquilleur, chanteur, producteur, régisseur, danseur, machiniste, costumier, plasticien, décorateur, photographe... L'appel est lancé, n'hésitez pas à rejoindre le collectif des artistes Chartrains.



Céline, danseuse, Juliette, couturière et Cyrille, chanteur, lancent un appel aux artistes chartrains.

Contact : collectif.artistes.chartrain@gmail.com



Ô PÔLE SUD

■ AU Carré d'art

Cosmogonie, photographies de Pascal Mirande

Jusqu'au 30 juin

■ A la Médiathèque



En coopération avec la Librairie Page 5 de Bruz et dans le cadre du prix littéraire Libre-échange, la Médiathèque propose une rencontre-dédicace avec Ivan Calbérac, auteur de *Venise n'est pas en Italie*.

Vendredi 3 juin 2016 à 19h30
à l'Espace Cabaret
(entrée libre et gratuite).

A gagner : bons d'achat pour "Page 5" et des romans.

Ateliers DU PÔLE SUD

Croiser les pratiques pour créer ensemble

Encourager l'expression personnelle, la curiosité autour de la création artistique d'aujourd'hui, favoriser l'acquisition de bases techniques... Le centre culturel Pôle Sud laisse une place importante aux pratiques amateurs, notamment au travers des ateliers pour les enfants et les ados. Les inscriptions pour septembre sont ouvertes !



Les ateliers sont des espaces d'expérimentation qui incitent l'enfant ou l'ado à explorer toutes les facettes de sa créativité.

Entre 4 et 5 ans, les enfants peuvent participer au parcours d'éveil artistique (arts plastiques, musique et danse), en partenariat avec l'Ecole Jean Wiener. C'est une sensibilisation tout en douceur, un éveil aux sons, au corps, aux matières.

Les ateliers "théâtre" s'adressent aux jeunes, dès 8 ans et les "arts plastiques" dès 6 ans. Dans la continuité du parcours d'éveil artistique, la résonance entre les modes d'expression constitue un maillon essentiel dans la démarche artistique : *"Nous développons de plus en plus de connections entre les disciplines, grâce à la présence d'artistes au centre culturel. Dans le cadre de rencontres et collaborations ponctuelles, les élèves se frottent à la photographie, la littérature, l'illustration, les arts numériques et le spectacle vivant"*, souligne Gwenaëlle Rébillard, artiste plasticienne et coordinatrice des ateliers.

Dessin, peinture, sculpture, assemblage, collage, installation... dans les ateliers arts plastiques, à 7 ou à 16 ans, l'objectif est d'explorer différents moyens de création au service de l'imagination. Anne-Sophie Rochepeau anime les ateliers théâtre : *"Occuper l'espace, donner un sens aux gestes, à la résonance des mots, la place du corps dans l'espace... Le théâtre devient une matière vivante pour explorer la personnalité de chacun, en s'attachant à faire naître un esprit de groupe"*.

Ainsi, tout en laissant une large place à l'autonomie, les séances sont encadrées par les deux professionnelles qui guident les jeunes dans leur démarche artistique : *"Ce sont des espaces d'expérimentation qui incitent l'enfant ou l'ado à explorer toutes les facettes de sa créativité"*, poursuit Gwenaëlle Rébillard. Des petites formes d'exposition ponctuent l'année. La soirée des ateliers vient clore la saison. Défilé,

jeux interactifs, mise en scène, installations plastiques... les jeunes font vivre leurs créations individuelles ou collectives en croisant les démarches artistiques.

en Pratique

■ Parcours d'éveil artistique :
4/5 ans - Arts plastiques : 6/ 8 ans -
9/11 ans - 12/16 ans - Théâtre :
8/11 ans et 12 ans et +

■ Tarifs : théâtre, arts plastiques :
143 € (chartrains) ; 199 € (extérieur) - Parcours artistique : 147 € (Chartres, Noyal-Châtillon, Saint-Jacques) ; 174 € (extérieur).

Infos et inscriptions : Pôle Sud du lundi au vendredi, de 9h à 12h et de 14h à 17h. Courriel : admin.polesud@ville-chartresdebretagne.fr ou 02 99 77 61 32.

■ 100 voix sur scène

Le 22 avril dernier, sur la scène du Pôle Sud près de 100 élèves de l'Ecole Sainte-Marie entre 6 et 8 ans ont fièrement présenté leur spectacle *"Voix et Percussions Corporelles"*, préparé depuis 2 ans. Avec leurs enseignantes et le dynamisme de Nora Hallier, musicienne intervenante de l'école de musique de Bruz, les CP et CE1 de l'Ecole Sainte-Marie ont travaillé sur des rythmes corporels complexes. Ils ont appris à les associer avec la

voix. Ils ont su développer l'écoute, la concentration et ont appris à chanter juste et en chorale : *"Tout cela avec beaucoup de plaisir lors des 30 séances de musique depuis septembre 2014"*, précise Catherine Fralin, enseignante. De la chanson, des percussions corporelles, une mise en scène, les enfants ont présenté un spectacle de qualité largement applaudi par un public nombreux.



A l'Auditoire

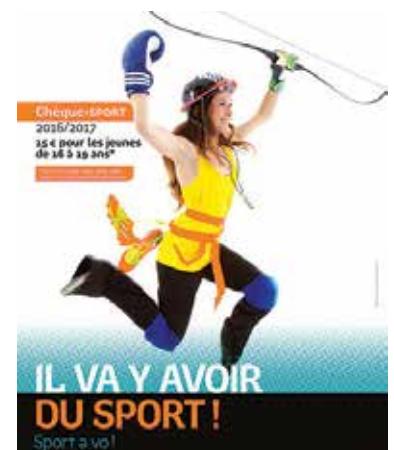
A chacun son rythme !

Ludothèque et chanson, théâtre et tchoukball, yoga et lutte... les temps éducatifs sont des moments de découverte les mardis et vendredis à l'Ecole de l'Auditoire. Pour la dernière période de l'année scolaire, du 6 juin au 6 juillet, les enfants ont choisi leur parcours d'activités.

Depuis septembre 2014, la semaine des écoliers est organisée en 24h d'enseignement sur 9 demi-journées dont le mercredi matin. Les "TEP" se déroulent deux après-midis par semaine de 15h à 16h30. Des ateliers scientifiques au twirling-bâton, en passant par les percussions, la pétanque ou la bande dessinée, de multiples activités de découverte sont proposées. Elles sont animées par des agents communaux, des éducateurs du monde associatif, des personnels de l'école Jean Wiener, des particuliers... Les enfants restent en groupes "classe" et les activités sont établies selon un planning annuel.

Pour le mois de juin 2016, une organisation expérimentale se met en place. Selon son niveau (du CP au CE1 et du CE2 au CM2), chaque enfant a préalablement choisi le parcours ou duo d'activités qu'il souhaite suivre : "En plus on sera mélangé avec des enfants d'autres classes", souligne Jonathan. "Cette initiative est le fruit d'une réflexion globale qui émane des parents (conseil d'école) d'une part, et des animateurs d'autre part. Cette dernière période scolaire entre les vacances de printemps et l'été étant plus longue, il était plus facile de mettre en place cette expérimentation", explique Dominique Bonniou, adjointe à l'enfance et à la jeunesse.

Ces temps éducatifs périscolaires continueront de constituer des portes ouvertes sur de nouvelles activités, des moments propices à l'éveil, la curiosité et l'imagination.



■ Chèque Sport

La Région Bretagne offre un Chèque-sport d'un montant de 15 € aux sportifs nés en 1998, 1999, 2000 et 2001. Il faut se rendre sur le site de la Région Bretagne dédié aux jeunes, remplir un formulaire d'inscription, imprimer le mail de confirmation du téléchargement et le présenter au club au moment de l'inscription.

- Valable pour toute adhésion annuelle à un ou plusieurs clubs sportifs bretons affiliés à une fédération, hors association interne à un établissement scolaire (UNSS ou UGSEL) et service sportif proposé par une collectivité.

Toutes les infos sur jeunes.bretagne.bzh/cheque-sport

les Fêtes D'école

Terrain allée des Tennis

- Ecoles publiques Brocéliande et Auditoire le samedi 18 juin.
- Ecole privée Sainte-Marie le dimanche 19 juin.



■ Cap'à Paris



Le 20 avril, les jeunes de Cap à Cité accompagnés d'élus et d'animateurs ont profité d'une journée découverte et citoyenne à Paris. Guidés par un collaborateur de Marie-Anne Chapdelaine, Députée, ils ont pu visiter le Palais Bourbon, siège de l'Assemblée Nationale. Les visites de l'hémicycle, de la bibliothèque, de la salle de presse, des salons et des jardins ont beaucoup intéressé les jeunes Chartrains. Ils étaient accompagnés d'une partie des membres du Conseil municipal jeunes et adultes de Pont-Péan.